



MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Lors d'une séance tenue le **3 octobre 2023**, le Conseil municipal de la municipalité de **Saint-Marcel** a adopté, par résolution, le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION, LE ZONAGE ET LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 319-23.

Ce projet de règlement modifiera le règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 279-16, le règlement de zonage numéro 274-16 et le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 276-16 actuellement en vigueur dans la municipalité de Saint-Marcel afin de modifier les limites des zones 6Re et 7P et de modifier les tarifs des permis et des certificats.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SE TIENDRA LE 7 NOVEMBRE 2023 À 19H AU 48, CHEMIN TÂCHÉ EST À SAINT-MARCEL.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de la municipalité de Saint-Marcel. Il s'agit de dispositions visant à modifier les usages permis dans les zones mixtes (Mi).

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal de Saint-Marcel au 48, chemin Taché Est.

Donné ce 18 octobre 2023.

Madame Sonia Bisson
Directrice générale/Greffière-trésorière

